

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 55

présenté par

M. Decool, M. Hetzel, M. Lazaro, M. Straumann, M. Tardy, M. Gibbes, Mme Schmid,
Mme Louwagie et M. Gérard

ARTICLE 16

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« juste »

insérer les mots :

« et équitable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « juste » est trop imprécis. Si la loi veut atteindre son objectif, elle doit être plus précise.

Tel est l'objet de cet amendement.